

**AVIS SUR  
LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2010**

**Rapporteur : Bernard DUBOIS**

La Décision Modificative n° 2 pour 2010 soumise au CESER pour avis constitue, comme le souligne le Président du Conseil régional dans son introduction, le dernier acte budgétaire de l'année. En conséquence, et compte tenu de la proximité de la fin de l'année, elle consiste essentiellement en un exercice de calage afin d'obtenir un taux de réalisation le plus proche possible de 100 % en fin d'année. Elle tient compte des dernières prévisions de recettes et ajuste les dépenses en fonction de l'avancement ou du recul des programmes. Elle prépare également les premières actions du budget 2011 au travers des autorisations de programmes (AP) et des autorisations d'engagement (AE).

Le budget 2010 modifié après cette DM2 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 245,7 M€ contre 1 194,8 M€ au budget primitif (en incluant le réaménagement de la dette), soit une augmentation de 4,26 % par rapport au BP 2010.

**Un réajustement à la hausse des recettes**

Deux recettes supplémentaires permettent d'alimenter cette DM :

- le produit de la fiscalité directe, supérieur de 2,234 M€ lié à l'évolution des bases (produit supplémentaire de deux taxes foncières et surtout des rôles supplémentaires)
- le produit des compensations fiscales supérieur aux estimations (4,140 M€).

**Les crédits de paiement destinés aux interventions de paiement sont réajustés**

Les diminutions les plus importantes concernent :

- Les formations sanitaires et sociales (- 1 100 000 €) suite à la décision de l'Etat de ne pas reconduire le Plan régional des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Le CESR s'interroge sur les raisons de ce désengagement de l'Etat.
- Les fonds européens. Le CESER ne peut que regretter la non consommation des fonds européens. La complexité des dossiers à monter et les longs délais de paiement avec des risques de problèmes de trésorerie pour les PME et les associations notamment expliquent en partie la sous-utilisation de ces fonds.

L'augmentation des crédits concerne principalement :

- Les transports et les déplacements : acquisition de trois automoteurs (2,2 M€) et poursuite de l'électrification de la ligne Bourges-Saincaize (2,100 M€) en raison du bon avancement du chantier.
- La culture : 1,705 M€ sont prévus pour le transfert du FRAC, opération qui devrait être terminée en juillet 2011.

Le CESER note deux transferts du budget de la communication au budget de la culture, l'un de 30 000 € (subvention à l'association Labomédia pour le 64<sup>ème</sup> festival d'Avignon), l'autre de 14 500 € (pour l'organisation de la 13<sup>ème</sup> édition du Festival des Scénaristes à Bourges). Même si les sommes sont modestes, il convient de limiter ce type d'opérations techniques afin de ne pas entretenir la confusion entre culture et communication.

Les deux actions qui vont être expérimentées dans le cadre du programme « Prévention Santé Lycées » apparaissent d'autant plus opportunes que certaines familles aux revenus modestes ont tendance à renoncer aux soins. Elles rejoignent les préoccupations du CESER dans ses travaux de décembre 2006 sur la santé et les jeunes. Cette enquête concerne-t-elle aussi les apprentis ou bien seront-ils pris en compte dans une deuxième phase ?

**La DM 2 permet également d'ouvrir ou d'abonder des autorisations de programmes et d'engagement** pour un montant total de 118,225 M€ qui trouveront leur traduction en crédits de paiement sur plusieurs exercices :

- La plus grosse part des AE concerne la formation professionnelle (74,759 M€) afin de permettre d'engager en fin d'année les marchés de formation pour l'année suivante ainsi que le lancement des mesures d'urgence économique et sociale dont le principe a été adopté en juin 2010 mais dont les modalités n'ont toujours pas été présentées.

- Une autorisation d'engagement de 43,247 M€ est proposée pour la mise en œuvre de Contrats de Performance Energétique (CPE) dans 18 lycées. Cela répond à la demande du CESER qui espérait dans son avis du 14/10/2009 sur la DM3 pour 2009 « que cette mesure, en accord avec la démarche Agenda 21 de la Région, soit rapidement et largement mise en œuvre ». Il prend acte du choix de la Région de faire appel à une société extérieure spécialisée compte tenu de la technicité exigée dans ce domaine. Le CESER suggère de profiter de l'importance de ces travaux pour mettre en place des chantiers écoles ouverts à de futurs compagnons.

Le CESER salue à cette occasion l'initiative de la Région de prendre en charge intégralement les manuels scolaires des élèves de seconde malgré le coût important des livres à renouveler dans le cadre de la réforme afin de ne pas faire peser le surcoût sur les familles.

- Dans le domaine économique, plusieurs AP sont supprimées (CAP Développement, CAP emploi) en raison de la conjoncture économique qui n'incite pas les chefs d'entreprise à investir. Néanmoins, le CESER s'interroge sur la justification de certaines autorisations de programme qui finalement sont supprimées telles que par exemple celle concernant « l'accompagnement du dispositif régional en faveur des bâtiments d'élevage » dans le cadre du CAP filières.

Le CESER note une AP de 3 M€ en faveur de l'économie verte. Ce point fait l'objet d'un avis spécifique du CESER au cours de cette séance plénière.

- Dans le domaine de la culture, le CESER s'interroge sur le montant prévu pour le lancement de la deuxième commande artistique dans le cadre du développement du domaine de Chaumont-sur-Loire. Quelle en sera l'affectation ?

Cette DM 2 ne constitue qu'un document à portée modeste et qui a pour fonction principale d'ajuster les recettes et les dépenses au plus près de la réalité.

## Synthèse des crédits de paiement de la DM 2

<b>DOMAINE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Formation professionnelle</b> Demandeurs d'emploi (F)	- 100 000	
<b>Apprentissage</b> CFA Chambre de Métiers Indre-et-Loire (F)	450 000	
<b>Enseignement lycées</b> Entretien et maintenance (F) Frais d'hébergement et de restauration (F) Prévention santé dans les lycées (F)	38 000	39 300 - 493 200
<b>Formations sanitaires et sociales</b> Co-financement Pôle Emploi (F) Actions du plan des métiers (F)	500 000 - 1 100 000	500 000 - 1 100 000
<b>Enseignement supérieur</b> Mobi'Centre (F)	200 000	
<b>Culture</b> Cinéma et audiovisuel (I) EPCC Chaumont (F) Chaumont restauration (I) Programme architectural Cité des Musiques anciennes (I) Mise en valeur du patrimoine (F) Festivals, cinéma et audiovisuel (F) Fonds régional d'études (F) Autres opérations de développement local (F) Transfert du FRAC (I)	67 600     14 500 30 000 1 705 000	104 300  - 801 900 - 467 700  78 650 11 500 456 000
<b>Sports</b> Manifestations fédérales et éducatives (F) CREPS (F) CREPS (I) VT Vélodrome Bourges (F) Stade de la Vallée du Cher (I)	64 000 1 900  63 600 120 000	  9 000 361 900
<b>Transports et déplacements</b> Acquisition automotrices 2 niveaux (I) Crédit Bail 1 (F) Electrification ligne Bourges-Saincaize (I)	2 200 000 - 600 000 2 100 000	
<b>Europe et coopération décentralisée</b> Mesure 33 Feder 2007/2013 (I) Mesure 12 Feder 2007/2013 (I) Mesure 14 Feder 2007/2013 (I) Mesure 16 Feder 2007/2013 (I) Mesure 17 Feder 2007/2013 (I) Mesure 211 Feder 2007/2013 (I) Mesure 212 Feder 2007/2013 (I) Appui aux projets régionaux (F) Appui aux projets régionaux (I)	- 150 000 880 000 - 300 000 600 000 - 600 000 - 2 300 000 - 530 000 85 000 - 85 000	- 150 000 880 000 - 300 000 600 000 - 600 000 - 2 300 000 - 530 000
<b>Sous-total</b>	<b>3 354 600</b>	<b>- 3 702 150</b>

<b>Moyens généraux</b>		
Projets de systèmes d'information (I)	- 113 000	
Matériels informatiques (I)	113 000	
Editions et web (I)	- 14 500	
Evènementiel et relations publiques (F)	- 30 000	
Fiscalité directe (F)		2 233 740
FCTVA (I)		- 45 255
DGD résiduelle (F)		347 436
Dotation FPC jeunes (F)		512 996
Dotations de compensation fiscale (F)		4 140 333
Titres annulés (F)	- 86 100	
Titres annulés (I)	86 100	
Frais personnels agents lycées		- 177 000
<b>Sous-total Moyens généraux</b>	<b>- 44 500</b>	<b>7 012 250</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 310 100</b>	<b>3 310 100</b>

## Synthèse des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements

<b>DETAILS DES INTERVENTIONS</b>	<b>AE/AP</b>
<b>FORMATIONS PROFESSIONNELLES</b>	<b>74 759 000</b>
Financement des actions « savoirs de base » 2011 (F)	7 600 000
Rémunérations 2011 formations professionnelles des demandeurs d'emploi (F)	16 897 000
Financement des parcours 2011 des demandeurs d'emploi (F)	50 262 000
<b>ENSEIGNEMENT-LYCEES</b>	<b>43 247 000</b>
Extensions et restructurations (I)	- 2 000 000
Extensions et restructurations (I)	2 000 000
Contrats de performance énergétique pour 18 lycées (F)	43 247 000
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>1 791 000</b>
Réhabilitation Bretonneau de Tours (I)	1 000 000
ENIVL (I)	101 000
Ordi'Centre (I)	690 000
<b>RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (I)</b>	<b>310 000</b>
Appels à projets	- 650 000
Recherche sur les énergies nouvelles	960 000
<b>CULTURE (I)</b>	<b>153 515</b>
Chaumont commande artistique	650 000
Plan de numérisation inventaire	- 140 000
Equipement technique inventaire	70 000
Fonds d'investissement pour les musées	28 330
Forteresse royale Chinon	216 390
Valorisation de la demeure de Ronsard	- 948 155
Opérations de développement local	276 950
<b>SPORTS (I)</b>	<b>- 250 000</b>
Aide à l'équipement des clubs	- 290 000
Construction d'installations sportives	290 000
CG 36 – Maison départementale des Sports	- 250 000
<b>TIC</b>	<b>- 210 000</b>
CG 37 – Développement Wimax	- 210 000
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>- 300 000</b>
Ademe – Energies renouvelables	- 100 000
Ademe – Bâtiments durables	50 000
Ademe – Emergence de la démarche	50 000
VT – Acquisition Etang Thomas	- 300 000
<b>TOURISME</b>	<b>- 125 000</b>
CG 37 – Valorisation du patrimoine troglodyte	- 125 000
<b>ECONOMIE-INNOVATION (I)</b>	<b>- 1 150 000</b>
Créatem	150 000
Frema	- 150 000
Cap Développement Centre	- 2 200 000
Cap Emploi Centre	- 800 000
Fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte	3 000 000
CG 36 – Aménagement foncier	- 150 000
CG 36 – Cap filières	- 1 000 000

<b>EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE (F)</b>	<b>0</b>
Mesure 131 FSE 2007/2013	2 090 000
Mesure 221 FSE 2007/2013	2 500 000
Mesure 424 FSE 2007/2013	- 3 590 000
Mesure 433 FSE 2007/2013	- 1 000 000
<b>TOTAL AP/AE</b>	<b>118 225 515</b>